

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

---

**AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN  
VIGUEUR DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 2022-03 ÉDICTANT LE  
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉON-  
TOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-  
CÉCILE-DE-WHITTON**

---

**AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton a adopté le *Règlement numéro 2022-03* intitulé **«RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-03 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON»**.

Le présent règlement a pour objet de modifier le code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, notamment, de prévoir une règle relative à la perception d'un don ou avantage par un employé.

Le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est disponible au bureau de la municipalité situé au 4554, rue Principale, Ste-Cécile-de-Whitton, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Sainte-Cécile-de-Whitton ce 14 avril 2022.

---

*Directrice générale et secrétaire-trésorière*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Nicole Domingue, *directrice générale et secrétaire-trésorière* de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton, certifie par la présente avoir publié, en date du 14 avril 2022, l'avis public d'entrée en vigueur du *RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-03 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON*, en affichant une copie à chacun des endroits suivants : Bureau municipal et babillard municipal (village).

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 14 avril 2022.

---

*Directrice générale et secrétaire-trésorière*